



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 537-19**

*Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est par le présent donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :*

*Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, du règlement n<sup>o</sup> 537-19 autorisant un emprunt de 3 126 465 \$ pour le financement des dépenses de construction d'un émissaire pluvial sur la rue des Colibris.*

- 1- Le règlement en question peut faire l'objet d'une consultation pendant les heures d'ouverture du secrétariat de l'hôtel de ville par toute personne désirant obtenir plus d'information à l'égard de ce dossier;*
- 2- Le règlement a reçu l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 6 mai 2019;*
- 3- Le règlement va entrer en force et en vigueur selon les dispositions de la Loi.*

*Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.*

***Le directeur général,***

***Thomas Romagné***